

MARIAGES FORCÉS / FICHE 4

SENSIBILISATION DES PERSONNES À L'ORIGINE DU MARIAGE FORCÉ: LA FAMILLE PROCHE OU LOINTAINE



1. Introduction

Les mariages forcés sont une forme de violence collective perpétuée essentiellement au sein du cercle familial, souvent élargi. Il n'est pas rare que les personnes exerçant la contrainte subissent elles aussi une pression – de leur communauté d'origine par exemple. Il est important de comprendre les motifs des parents, mais ces explications «ne doivent pas être acceptées au sens d'une justification.»¹ Pour aller jusqu'au bout de leur projet d'unir leur enfant, contre sa volonté, à une personne qu'eux-mêmes ont choisie, certains parents n'hésitent pas à user de violence. Le droit de choisir son partenaire ou de ne pas se marier ne peut en aucun cas être dénié, sous peine de violation des libertés fondamentales.

Après des éléments de contexte donnés dans la première partie, cette fiche présente diverses approches possibles et des exemples concrets pour la prévention auprès des familles.

1.1. Motifs

Certains parents pensent que le choix du partenaire de leur enfant leur incombe. Ne pas choisir le mari ou la femme de leur enfant serait même, à leurs yeux, une erreur, voire un échec.² La notion de «faire du bien» n'est pas comprise par tous de la même façon. Des centres d'accueil ont déjà vu des mères venant chercher conseil, car elles n'arrivaient pas à convaincre leur enfant (leur fille en l'occurrence) d'accepter un mariage arrangé avec un cousin éloigné gagnant bien sa vie.³

Les raisons incitant les parents, proches ou lointains, à imposer un mariage sont très diverses. En voici quelques exemples:

- Réduire le risque d'union malheureuse grâce à un futur beau-fils ou une future belle-fille du même groupe social, ethnique ou religieux (endogamie).
- Veiller à ce que les enfants gardent le contact avec leurs racines.
- Ne pas avoir confiance dans la société d'accueil.
- Conserver ou élever le statut social de l'enfant et/ou de la famille.
- Conclure des accords entre familles, avec éventuels bénéfices matériels ou financiers.
- S'assurer une meilleure existence.
- Garantir, par l'intermédiaire du regroupement familial, un statut de séjour légal à une personne du pays d'origine.
- Garantir un statut de séjour légal à son enfant, par exemple dans le cadre d'une procédure d'asile (voir aussi la fiche 9).
- Resserrer les liens intrafamiliaux (dans les cas de mariage au sein de la parenté) ou interfamiliaux.
- Décider de mesures disciplinaires: pour sauver l'honneur ou empêcher une sexualité, un comportement ou des fréquentations non tolérés.
- Imposer le modèle de la vie maritale au détriment de celui d'une vie de célibataire.
- Perpétuer la lignée (s'accompagne alors de la contrainte à procréer).
- Garantir que quelqu'un s'occupe d'un membre de la famille qui est handicapé ou a des besoins spécifiques (voir aussi fiche 10).

¹ United Kingdom Government (2014). Multi-agency practice guidelines: Handling cases of Forced Marriage. London: Cabinet Office, p. 11, traduction libre. https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/322307/HMG_MULTI_AGENCY_PRACTICE_GUIDELINES_v1_180614_FINAL.pdf, page consultée le 27.03.2017.

² Fachstelle für Gleichstellung der Stadt Zürich (2010). Zwangsheirat in Zürich. Hintergründe, Beispiele, Folgerungen. Zürich: Fachstelle für Gleichstellung, Stadt Zürich, p.21 et s. https://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/gleichstellung/publikationen/geschlechtsspezifische-gewalt/Zwangsheirat/zwangsheirat_broschuere1.html, page consultée le 04.12.2017.

³ Ibid., p.16.

MARIAGES FORCÉS / FICHE 4

SENSIBILISATION DES PERSONNES À L'ORIGINE DU MARIAGE FORCÉ: LA FAMILLE PROCHE OU LOINTAINE



1.2. Possibles éléments déclencheurs

Pour prévenir des situations de contrainte, il est utile d'être attentif à différents éléments déclencheurs, dont voici une liste non exhaustive:

- Âge: pour certains parents, la puberté signifie que le ou la jeune est en âge de se marier. Les âges critiques sont par la suite: 18 ans (majorité), 23 ans (âge moyen du mariage dans les communautés qui pratiquent les mariages forcés en Suisse), 26 ans (du point de vue des parents, il existe le danger que la jeune femme ne trouve plus de mari passé cet âge).⁴
- Nouveaux comportements chez les jeunes: maquillage, habillement, sorties, consommation d'alcool, etc.
- Découverte d'un ou d'une petite amie, voire d'une relation homosexuelle.⁵
- Echec ou fin du cursus scolaire.
- Décès d'un membre de la famille, spécialement du père de famille.⁶
- Viol. Des codes d'honneur peuvent dicter de forcer la victime au mariage.

2. Prévention et sensibilisation

Le travail de prévention demande beaucoup de sensibilité. L'approche à adopter dépend autant du contexte que du public-cible: il est parfois plus efficace de traiter la question de manière indirecte (par exemple en abordant les conflits intergénérationnels ou l'adolescence) pour ne pas bloquer l'échange, alors qu'à d'autres moments, il est préférable de l'aborder de front.⁷

Les expériences faites dans le cadre du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés ont montré que les discussions deviennent difficiles lorsqu'elles se déplacent sur le terrain des valeurs, car ces dernières impliquent des jugements et comportent un grand potentiel de conflit. Pour éviter cet écueil, différentes stratégies ont été mises en place. L'ONG Service contre les mariages forcés a par exemple décidé de mettre l'accent sur la question de la dignité et des droits de l'homme. D'autres conseillent, lorsque c'est possible, de se concentrer sur des valeurs communes, comme l'importance de la formation pour les enfants. Enfin, de nombreux professionnels ont relevé que citer la loi est utile car cela permet de se référer à un cadre objectif.

2.1. Objectifs du travail de sensibilisation

Voici une liste non exhaustive d'objectifs du travail de sensibilisation auprès des proches:

- Réduire, voire éliminer, la peur de perdre son enfant.
- Permettre de comprendre le vécu et le point de vue de l'enfant.⁸
- Faire grandir le respect mutuel.
- Démontrer l'importance de la formation pour l'avenir de leurs enfants.
- Expliquer la loi: le seul fait de réaliser que les mariages forcés sont interdits peut parfois avoir un effet dissuasif. En outre, bien compris, le cadre juridique peut aussi donner des arguments à des parents qui subissent eux-mêmes des pressions d'autres membres de la famille.

⁴ Modèle dit des «trois vagues» du Service contre les mariages forcés.

⁵ Bureau vaudois pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) (2014). Mariage, si je veux! Manuel à l'intention des professionnels-le-s. Lausanne: BCI et BEFH, p.24. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/publi-151218-mariage-si-je-veux.pdf, page consultée le 05.12.2017.

⁶ Les directives britanniques font de ce point et du suivant des «risques additionnels». United Kingdom Government, *ibid.*, p.11.

⁷ La question se posant également lors de prévention auprès des jeunes, elle est traitée plus longuement dans la fiche 3.

⁸ Une brochure développée par GGG Ausländerberatung à Bâle (aujourd'hui «GGG Migration») destinée aux parents et existant en 10 langues, se termine par une lettre factice d'une jeune femme à ses parents.

MARIAGES FORCÉS / FICHE 4

SENSIBILISATION DES PERSONNES À L'ORIGINE DU MARIAGE FORCÉ: LA FAMILLE PROCHE OU LOINTAINE



3. Exemples de démarches de sensibilisation

De manière générale, les expositions ou campagnes d'affichage s'adressent à toute la population résidant en Suisse. Mais certaines activités s'adressent plus spécifiquement aux migrantes et migrants. De plus, les dépliants et brochures ont souvent été réalisés dans de nombreuses langues.⁹

3.1. Ateliers dans le cadre d'associations de migrants

De nombreux ateliers ou soirées de discussions ont été menées ces dernières années dans des associations de migrants. Certaines rencontres ont été organisées par les migrantes et les migrants eux-mêmes, ou à leur demande. Ainsi, un des projets soutenus par la Confédération a été mené par l'association culturelle alévie de la ville de Berne. Toujours à Berne, le service municipal de l'intégration a inclus un module sur la thématique dans son catalogue «Infobooker.»¹⁰

3.2. Les «Femmes-Tische»¹¹

La plateforme «Femmes-Tische» permet l'organisation de rencontres réunissant essentiellement des femmes en contexte migratoire, qui parlent, dans un cadre privé ou institutionnel, de questions touchant à la santé, à la vie de tous les jours et à l'éducation. Les «Femmes-Tische» ont été sollicitées pour évoquer la question des mariages forcés dans plusieurs projets du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés.

En 2010, l'organisation Solidarité femmes région biennoise¹² a élaboré un concept pour des rencontres Femmes-Tische sur les violences domestiques prenant en compte les dangers propres de ces dynamiques de violences et la protection des animatrices. Depuis 2013, ces dernières ont été formées spécifiquement à la question des mariages forcés. Des dizaines de rencontres ont été organisées sur cette thématique. Ces groupes de discussion se sont révélés très efficaces pour toucher un public-cible difficilement atteignable par d'autres moyens.

Discussion sur la base de photographies

En collaboration avec les animatrices des «Femmes-Tische», mais aussi avec les animateurs du «Väter-Forum», le Bureau de l'égalité de la Ville de Zurich a mis au point le programme «Liebe, Ehe, Partnerschaft» qui prévoit une discussion sur la base d'un set de photographies. De multiples sujets peuvent y être abordés, de l'homosexualité à la séparation, des gestes tendres en public aux unions binationales, en passant par la vieillesse et les mariages forcés.

Ce travail a débouché sur l'élaboration d'un guide pratique pour la préparation de ces réunions. Il contient des conseils utiles sur la taille des groupes, la manière de traiter des questions difficiles ou encore les règles du jeu à préciser à toutes les participantes et tous les participants. Grâce à une collaboration avec «Solidarité femmes région biennoise», le guide est disponible en français également.¹³

⁹ <http://www.gegen-zwangsheirat.ch/F/materialien/flyers>, page consultée le 15.03.2017.

¹⁰ http://www.bern.ch/mediencenter/medienmitteilungen/aktuell_ptk/2012-08-infobooker, page consultée le 15.03.2017.

¹¹ <https://femmestische.ch>, page consultée le 17.04.2017.

¹² <http://www.solfemmes.ch/index.php/fr/>, page consultée le 06.12.2017.

¹³ https://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/gleichstellung/publikationen/geschlechtsspezifische-gewalt/Zwangsheirat/zwangsheirat_diskussionsmappe.html, page consultée le 15.03.2017.

MARIAGES FORCÉS / FICHE 4

SENSIBILISATION DES PERSONNES À L'ORIGINE DU MARIAGE FORCÉ: LA FAMILLE PROCHE OU LOINTAINE



3.3. Discussions entre hommes

Les pères se sont aussi montrés intéressés par ce type de discussions. A Zurich, c'est le Forum des pères qui a adopté la méthode décrite ci-dessus. A Genève, des maris dont les épouses avaient participé à une réunion «Femmes-Tische» ont souhaité une rencontre exclusivement pour hommes.¹⁴

Dans les deux cantons de Bâle, l'association Regenbogen organise des discussions ouvertes sur différents thèmes dans des cafés où se rassemblent des hommes d'origine turque. Une tentative d'annoncer le thème de la violence domestique par dépliants et affiches a échoué, car personne n'est venu. Depuis, l'association lance le débat sans l'annoncer, demandant simplement l'autorisation de parler en groupe au gérant du local. Avec cette manière de procéder, l'association a pu lancer avec succès la discussion et favoriser la prise de conscience contre les mariages forcés.¹⁵

3.4. Sensibilisation informelle lors d'activités de quartier

A Genève, l'association Rinia Contact utilise les possibilités de rencontres à bas seuil pour sensibiliser au thème des mariages forcés. Certains groupes sont intergénérationnels (goûter de l'après-midi), d'autres réservés à des générations précises (groupes de couture). Les animatrices cherchent, sans les imposer, des opportunités pour aborder le thème de manière informelle. Elles disent avoir obtenu de bons résultats par le biais de ces discussions.

4. Conclusion

La sensibilisation auprès des proches peut prendre diverses formes, qui n'ont pas toutes été décrites ici, des discussions très informelles dans des centres de quartier aux réunions des «Femmes-Tische».

Sensibiliser les familles qui pourraient exercer des pressions en vue d'un mariage n'est certes pas aisé, mais possible. C'est même nécessaire, comme le montrent les expériences menées dans le cadre du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés. Les personnes sensibilisées en parlent autour d'elles, suscitant ainsi un effet multiplicateur bienvenu.

SEM, Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés, 2018

Rédaction des fiches: Ariane Gigon, lic. phil. I, journaliste RP



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

¹⁴ Projet de Rinia Contact, Genève.

¹⁵ Entretien avec le responsable du projet, 03.03.2016.